

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/10

Où trouve-t-on encore des produits du terroir en ville de Delémont ?

M. Dominique Baettig, UDC

Le Conseil Communal peut répondre comme suit aux questions posées par l'UDC :

- Il n'y a pas de planification communale pour des activités économiques privées puisque la liberté de commerce est garantie par la Constitution fédérale. La Municipalité n'a en effet pas pour mission de planifier des objectifs et les activités relevant du domaine privé ;
- Un fast-food, quatre kebabs et trois magasins vendant des spécialités ;
- Aucune en 2009 et une en 2010 ;
- Les produits du terroir sont disponibles dans différents points de vente, grandes ou petites surfaces, de même que dans des stations service. Il n'y a pas de demande en attente ;
- Bien entendu, le Conseil communal est favorable à l'ouverture de points de vente pour les produits du terroir mais cela ne dépend toutefois pas de sa compétence. Pour ce qui touche de leur promotion, le Conseil communal a décidé de renforcer leur utilisation notamment lors des apéritifs où du jus de pomme sera servi, ainsi que du vin jurassien, une fois le stock épuisé.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 juin 2010